



Finissez bien les vacances !

Très belles vacances à toutes et tous !

C'est le bon moment pour nous rejoindre !

**Le courrier et les mails seront relevés
pendant les vacances !**



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion **ici**

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°52

Sommaire : antisémitisme, Loi Blanquer, Stage, réunions syndicales

L'ANTISÉMITISME, C'EST
NON

Ne rien céder face à l'antisémitisme !

Des actes odieux ouvertement antisémites se sont multipliés ces derniers jours : tag du mot « Juden » sur la vitrine d'un restaurant Bagelstein, inscription de croix gammées sur le portrait de Simone Veil, sciage d'arbres plantés à la mémoire d'Ilan Halimi, insultes contre Alain Finkielkraut, quenelles lors de manifestations...

La FSU condamne avec la plus grande fermeté ces actes violents. Elle demande que toute la lumière soit faite sur ces agissements inacceptables et que, conformément à la loi, leurs auteurs soient sanctionnés à la hauteur de la gravité de ces actes.

L'objectif de ces ignominies est clair : plonger notre société dans un climat de haine et de division, dans lequel les personnes juives serviraient de boucs émissaires à toutes les colères et toutes les frustrations.

Dernièrement, le développement de discours complotistes dans le débat public et l'apparition de groupuscules d'extrême droite, adeptes d'actions violentes en marge des manifestations ont nourri cette inquiétante recrudescence de l'antisémitisme. Celle-ci fait écho aux heures les plus sombres de notre histoire et doit être fermement combattue.

Face à ces vents mauvais, la FSU continuera à défendre l'égalité de toutes et tous pour une société enfin débarrassée de toutes les formes de racisme. Elle poursuit son engagement dans les initiatives et mobilisations pour dire non à l'antisémitisme .

Manifestation mardi 19 FEVRIER Place Garibaldi à Nice à 18h30



Une loi de défiance !

La Loi Blanquer a été adoptée en commission de l'Education à l'Assemblée nationale. Son parcours n'est pas terminé, on est d'ores et déjà atterré par ce qu'elle contient à ce jour.

L'article 1 est maintenu malgré toutes les alertes de la FSU : nous verrons bien à l'épreuve des faits si « l'exemplarité » des enseignants dans « l'école de la confiance » ne sera pas utilisée à l'avenir pour faire taire toute critique de la politique ministérielle.

La loi ouvre la possibilité de créer des « établissements des savoirs fondamentaux », regroupant une ou plusieurs écoles avec un collège : le principal deviendrait ainsi le supérieur hiérarchique des PE, un seul directeur ou directrice d'un réseau d'écoles pourrait devenir l'adjoint du principal...

Quelle négation de l'identité professionnelle du 1er degré, quel mépris pour le fonctionnement de ce collectif de travail spécifique. **Au lieu de renforcer ce qui fonctionne, cette loi va détruire ce qui fait la richesse du primaire.**

On retrouve bien là l'obsession de ce ministre : imposer à toute force (les méthodes, les fonctionnements), au lieu de permettre aux acteurs de construire ; ignorer les dynamiques collectives de réflexion et d'élaboration que permet le conseil des maîtres actuel en répétant que cette organisation est une aberration...

L'article 8 va dans le même sens, puisqu'on ne sait plus si des « expérimentations », décidées par la hiérarchie, pourront encore être refusées par les enseignant-es.

L'article 9 va développer le pilotage par l'évaluation, alors qu'on en connaît les ravages dans les pays anglo-saxons : déprofessionnalisation des enseignants, réduction des enseignements, bachotage... et accroissement des inégalités par la concurrence entre les écoles.

Et bien sûr, l'obligation scolaire à 3 ans, qui permet avant toute chose le financement des maternelles privées par toutes les communes, qu'elles le veuillent ou non.

Sans oublier la transformation de la formation initiale : le SNUipp-FSU a pris connaissance du projet de « référentiel de formation », qui deviendrait une obligation pour les INSPE... c'est la 1re fois que des méthodes seraient imposées par un référentiel !

Vraiment, tout est prévu dans cette Loi pour imposer les orientations et les obsessions d'un homme... c'est vraiment la Loi de l'école de la défiance qui s'annonce.

Les futurs administrateurs des nouveaux INSPE sont d'ailleurs déjà choisis par le ministère avant que la loi ne soit votée.

Lire aussi :

- Loi Blanquer : Le point après l'adoption en commission, article du Café Pédagogique **ICI**
- Loi Blanquer : bien loin de la confiance **ICI**
- Loi Blanquer, les syndicats alertent les députés **ICI**

[Le compte rendu des débats du 15 février 1ère séance](#)

[Le compte rendu des débats seconde séance](#)

[Compte rendu de la 3ème séance](#)

[Trouver un amendement](#)

Les amendements adoptés sont les suivants : 1050, 567, 1016, 1001, 1144, 904, 993, 1173 et 940.

[L'article de Sylvie Plane](#)

[L'école du socle adoptée au bulldozer](#)

Le SNUipp et la FSU prépare la nécessaire mobilisation !

Décryptage d'une loi qui va changer en profondeur l'école de la République :

C'est ici

Signez la pétition pour la liberté d'expression remise en cause dans l'article 1 !

Ce stage s'adresse
en priorité aux
entrants dans le
métier...(M2,
PES, T1, T2...)



Cliquez sur les menus pour
afficher les informations

**STAGE
SYNDICAL**

**"ENTRÉE
DANS LE
MÉTIER"**



SNUipp-FSU

Stage débuts de carrière le 26 mars 2019

ATTENTION Inscriptions auprès de l'IEN et du SNUipp-FSU avant le 26 février dernier délai !

Stage à destination des collègues PFSE, T1, T2, T3,...

Vous avez effectué vos premières rentrées. D'expérience, nous savons que vous vous posez de nombreuses questions. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 organise une journée de rencontre entre collègues débutant-e-s.

Le mardi 26 mars 2019 au Relais International de la Jeunesse Clairvallon Nice, CLAJ,
26 Av Scudéri, 06100 Nice - de 8h30 à 16h30

Programme, modalités : [Tout est ici](#)



**REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE 2ème série:
dès le 8 Mars jusqu'au 3 avril**

Dates, lieux et modalités: [ICI](#)

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues !

Les sujets d'actualité ne manquent pas ! Carte scolaire, Educatif, Salaire, Carrière, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion ...

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos